

Conditions Particulières applicables à la réservation des Sièges payants : Sièges +

Les présentes conditions particulières viennent compléter les conditions générales de vente et de transport de la société CORSAIR (ci-après « Corsair ») consultable depuis la rubrique [Conditions de Vente](#).

Les présentes conditions particulières (ci-après les « Conditions Particulières applicables à la réservation des Sièges payants : Sièges + ») sont applicables à toute réservation d'un Sièges + via les sites internet www.corsair.fr, www.corsair.ca, www.corsair.sn, www.corsair.ci, www.corsair.mq, www.corsair.re and www.corsair.gp, ou par téléphone auprès de la centrale de réservation Corsair, sur un point de vente directe (agence ou comptoir aéroport Corsair) ou sur un point de vente indirecte.

Les Conditions Sièges + sont réputées être acceptées sans réserve, dans leur intégralité et en toutes leurs dispositions par tout client qui réserve un Sièges + sur les vols opérés Corsair.

Lorsque le client réserve des Sièges + pour d'autres personnes que lui-même, il agit en tant que mandataire du bénéficiaire final du Sièges + concerné, qui est réputé avoir accepté les Conditions Sièges +, et dont le client se porte garant.

I - Conditions de réservation des sièges payants : Sièges +.

Le Sièges + est un service offert par Corsair qui garantit l'affectation du siège choisi par le client. Ce service ne concerne que les sièges situés dans la classe Horizon offrant un confort supérieur aux autres sièges de la cabine et ouvert à la réservation dans les conditions définies aux présentes.

La réservation de Sièges + est offerte, sous réserve de disponibilité, au client ayant acheté un (des) billet(s) d'avion en classe Horizon sur un vol opéré sous un numéro de vol SS (Corsair).

La réservation de Sièges + peut être effectuée au moment de l'achat du billet d'avion ou bien postérieurement à l'achat du billet, jusqu'à 48 heures avant le départ, quelque soit le canal de réservation et sous réserve de disponibilité.

La réservation de Sièges + est un service payant. Les tarifs de réservation applicables sont disponibles [sous la rubrique Sièges +](#).

Plusieurs formes de paiement sont autorisées et peuvent différer selon le point de vente (Carte Bleue, VISA, AMEX, Chèque, espèce, etc.) Pour plus d'information, [contactez-nous](#).

II - Conditions d'utilisation des Sièges payants : siège +.

Lors de la réservation d'un Siège +, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les conditions d'utilisation suivantes :

1. La réservation d'un Siège + est personnel, non cessible, modifiable et remboursable selon les conditions tarifaires du billet.
 - Dans le cas où des frais sont appliqués au billet pour un changement de date, par exemple, les frais perçus incluent la modification des options sous réserve de disponibilité.
 - Dans le cas de modification d'une option pour une option plus chère (sièges+ 40EUR à 80EUR par exemple) le client doit s'acquitter de la différence.
 - Dans le cas de modification d'une option pour une option moins chère (sièges+ 80EUR à 40EUR par exemple), la différence n'est pas remboursable.
2. Pour des raisons impératives de sécurité et conformément à la réglementation aérienne, la réservation d'un Siège + est ouverte uniquement aux personnes valides, capables d'ouvrir les portes de secours, de se déplacer rapidement et d'aider en cas d'évacuation.

a) Sièges situés près des issues de secours :

L'attribution d'un Siège + sur une rangée située au niveau des issues de secours est réservée aux personnes valides ayant l'aisance de leurs mouvements et aptes à comprendre les instructions relatives à la sécurité.

Sont donc notamment exclues les personnes suivantes:

- Les personnes à mobilité réduite, de façon temporaire ou permanente,
- Les personnes ayant une déficience visuelle, auditive ou cognitive,
- Les personnes dont la corpulence (tour de taille supérieur à 135 cm) pourrait gêner l'accès des passagers aux issues de secours,
- Les personnes dont la stature ne permet pas d'assister les autres passagers en cas d'évacuation,
- Les femmes enceintes,
- Les enfants de moins de 18 ans et bébés, accompagnés ou non d'un adulte,
- Les personnes ne maîtrisant ni la langue française, ni la langue anglaise,
- Les personnes sous l'emprise d'une substance toxique ou en état d'ébriété au moment de l'enregistrement, de l'embarquement ou durant le vol,
- Les personnes accompagnées d'un animal.

b) Sièges + situés à l'avant de nos avions, aux zones duos et près des issues de secours :

Si le client ou la personne bénéficiaire d'un Siège + ne répond pas aux critères de sécurité définis ci-dessus, Corsair peut attribuer au client ou à la personne bénéficiaire d'un Siège + un siège différent, sans possibilité de remboursement.

3. L'attribution du (des) Siège(s) + réservé(s) est soumise à des contraintes opérationnelles, telles que le respect des mesures de sécurité, de sûreté ou de placement de personnels naviguant en mission. Pour répondre à ces contraintes, Corsair peut attribuer au client ou à la

personne bénéficiaire d'un Sièges + un siège différent, sans que la responsabilité de Corsair ne soit engagée. Dans cette hypothèse, le prix payé par le client pour la réservation du Sièges + non attribué sera remboursé dans les conditions définies à l'article III ci-après, sans que la responsabilité de Corsair ne soit pour autant engagée.

4. Les Sièges + ouverts à la réservation sont déterminées en fonction du type d'avion destiné à assurer le vol du client. Corsair peut décider, à tout moment et sans préavis, de faire assurer le vol concerné par un autre avion (appartenant ou non à la flotte de Corsair) que celui prévu initialement. Si l'aéronef opérant le vol est un avion de même type que celui prévu initialement, ceci ne pourra ouvrir droit au remboursement. Si l'aéronef opérant le vol est un avion de type différent que celui prévu initialement, Corsair attribuera au client ou à la personne bénéficiaire d'un Sièges + un siège différent et offrant les mêmes caractéristiques de confort que le Sièges + réservé initialement, sans possibilité de remboursement, et sans que la responsabilité de Corsair ne soit pour autant engagée. A défaut de pouvoir attribuer un siège offrant les mêmes caractéristiques de confort que le Sièges + réservé initialement, le prix payé par le client pour la réservation du Sièges + non attribué sera remboursé dans les conditions définies à l'article III ci-après, sans que la responsabilité de Corsair ne soit pour autant engagée.
5. L'attribution du (des) Sièges(s) + réservé(s) est garantie jusqu'à l'heure limite d'enregistrement. Au-delà, l'attribution du (des) Sièges(s) + réservé(s) n'est plus garantie et la non-attribution dudit (desdits) Sièges(s) n'ouvrira droit à aucun remboursement.

III - Réclamations et demandes de remboursement

Les frais de réservation des Sièges + ne peuvent être remboursés que dans les hypothèses suivantes :

- Le vol Corsair sur lequel le(s) Sièges(s) + a (ont) été réservé(s) a été annulé,
- Le(s) Sièges(s) + réservé(s) n'a (ont) pas attribué(s) pour des raisons imputables à Corsair.
- Si les conditions tarifaires du billet le permettent.

Il est entendu que le non-respect des Conditions Sièges +, et notamment des conditions d'utilisation définies à l'article II-2 ci-dessus, ou le surclassement du client ou du bénéficiaire d'un Sièges + réservé, n'ouvre droit à aucun remboursement.

Toute demande de remboursement des frais de réservation d'un Sièges + non attribué devra être adressée au Service Relations Clientèle de Corsair situé au 1 rue Charles Tellier -60000 Beauvais, et être accompagnée de l'attestation de non-attribution du Sièges + réservé, remis au client par Corsair à l'enregistrement ou à bord de l'avion.

